

L'UNICEM...et récolte le fruit de ses engagements dans une démarche globale pour la valorisation des déchets inertes du BTP et l'atteinte des objectifs de la loi de transition énergétique...y compris sur le territoire normand.

Dire que sauver la planète est l'affaire de tous, reste incontestable.

Se donner les moyens d'intervenir pour atteindre cet objectif, en dépassant même la vocation première de son secteur d'activité, c'est ce que **les industries de carrières affiliées à l'UNICEM Normandie sont en train de construire.**

En effet, les professionnels du granulat normand viennent de s'engager de façon uniforme et efficace dans la transformation des déchets du BTP en un produit neuf prêt à l'emploi au même titre que le granulat naturel mais en respectant les principes de l'économie circulaire et de la préservation de la ressource.

S'engager durablement dans le traitement des déchets en veillant aux **enjeux écologiques aussi bien faunistique que floristique**, correspond à la démarche entreprise depuis maintenant plusieurs années par les acteurs du BTP et particulièrement les professionnels réunis au sein de l'UNICEM Normandie. A travers le recyclage et le réaménagement de carrière, le déchet est devenu une **nouvelle ressource exploitable.**

Plan de carrière(s)... à partager avec vous :

Afin de vous présenter cette « déjà » réalité, ainsi que les nouveaux engagements à développer – au-delà même des recommandations européennes et nationales – l'UNICEM Normandie vous invite à venir constater par vous-même, au cœur d'une **visite de plateforme de recyclage des déchets du BTP précédée d'un point presse**, sur le **site de Sotteville-lès-Rouen de Granulats Recyclés de Normandie*** (Z.I. du Jonquay)

Ce **point presse** permettra également d'évoquer le **panorama régional des pratiques existantes** en vue des objectifs fixés par la loi de transition énergétique qui précise que : « *D'ici 2020, la préparation en vue du réemploi, le recyclage et les autres formules de valorisation de matière, y compris les opérations de remblayage qui utilisent des déchets au lieu d'autres matériaux doivent représenter 70% du poids total des déchets générés par le BTP* ». Le sujet colle à l'actualité puisque depuis moins d'un an **l'Etat et les collectivités territoriales ont pour obligation de justifier qu'au moins 50% des matériaux utilisés** pour les chantiers de construction routière sont issus de la valorisation des déchets.

Site de Sotteville-lès-Rouen de Granulats Recyclés de Normandie*

- Traitement de matériaux issus de la déconstruction d'ouvrage d'art et de bâtiments, les matériaux de chaussée, déblais de chantier et fouilles :
100 000 tonnes de matériaux recyclés chaque année en proximité (exemple : 20 000 de matériaux recyclés fournis pour l'aménagement du métro de Rouen).
- Développement d'une plateforme de négoce alimentée par voie d'eau depuis 10 ans.
- Depuis l'ouverture du site, GRN a permis l'économie de 800 000 tonnes de granulats naturels par la valorisation de déchets du BTP récupérés. Ce site de GRN intervient également au quotidien dans la limitation du stockage définitif de matériaux.